



Mai 2022

---

# Assemblée Générale Mixte Annuelle



# COMPOSITION DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET REVUE DU QUORUM

## Composition du Bureau de l'Assemblée Générale

Président :

- Monsieur Pierre MORGON, Président du Conseil d'Administration

Désignation des scrutateurs en séance

Désignation du secrétaire de séance :

- Le cabinet Fieldfisher représenté par Maître Mathilde CAZE

Commissaire aux Comptes :

- Deloitte & Associés représenté par Monsieur Djamel ZAHRI

## Revue du quorum

Nombre de titres et droits de vote :

- Nombre de titres formant le capital : 13.118.227 actions dont 13.022.367 ayant droit de vote
- Nombre réel de droits de vote : 13.065.695 voix

Votes par correspondance et pouvoirs reçus à la date de clôture soit mercredi 4 mai 2022 à 15h00

- 164 pouvoirs au président : 227.792 voix
- 163 bulletins de vote par correspondance : 1.282.281 voix



# Agenda

01

Activité et faits marquants de 2021

02

Chiffres clés, situation financière et ambition

03

Stratégie et perspectives

04

Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes

05

Lecture des réponses aux questions écrites reçues

06

Questions-Réponses en Séance

07

Vote des résolutions



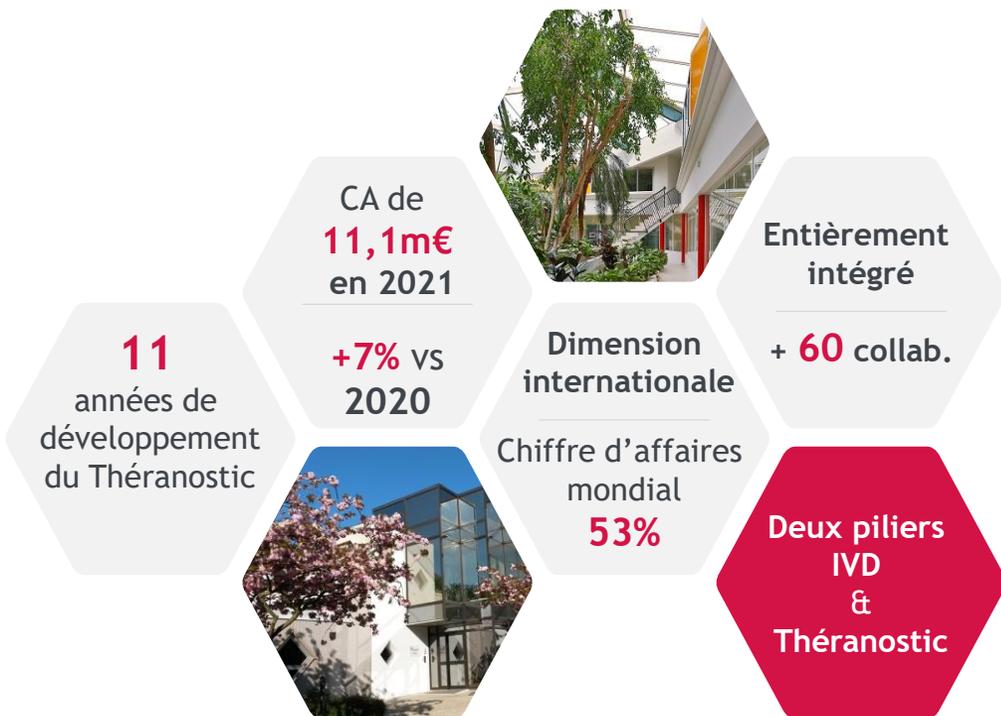
# 01

Activité et faits  
marquants de 2021

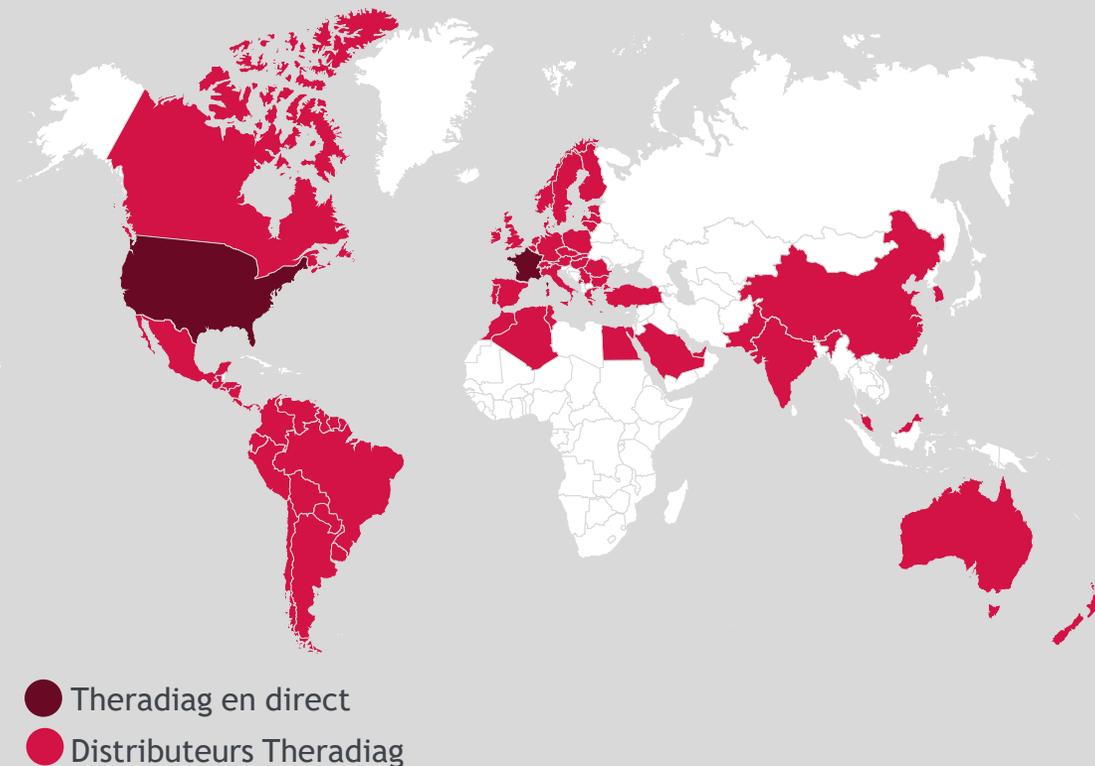


# Theradiag En bref

## Chiffres clés

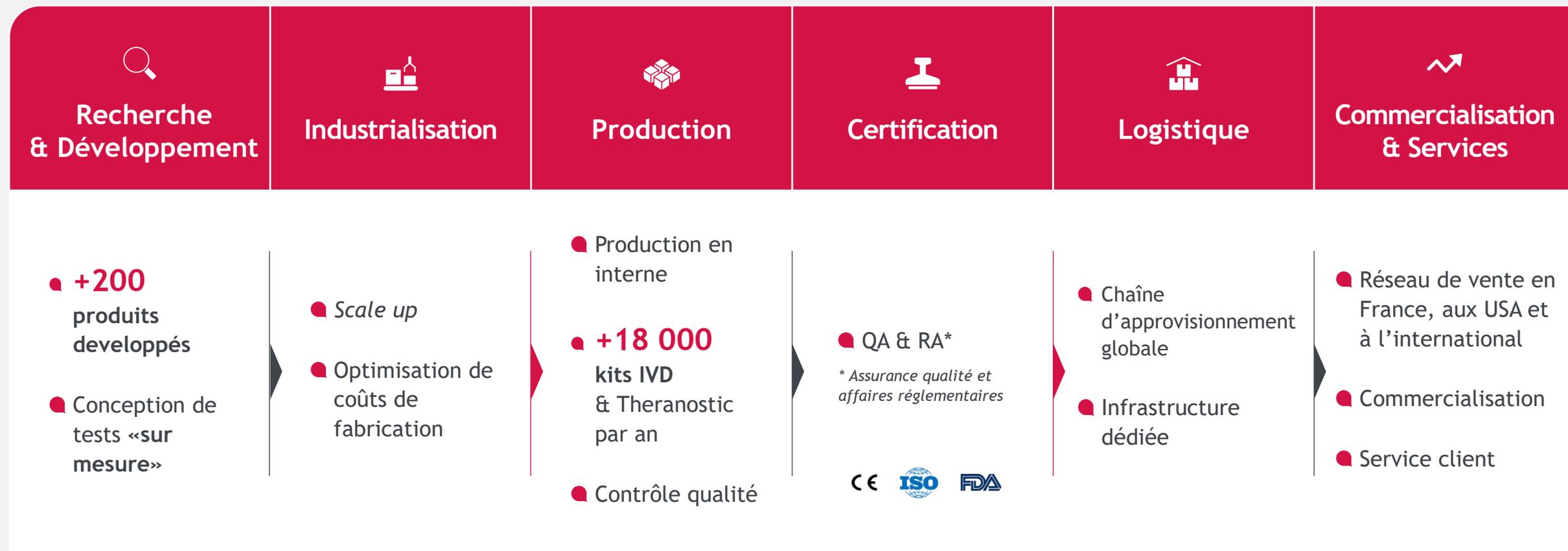


## Fort rayonnement international



9 des 10 plus grands marchés de la santé couverts

# Une *lifetech* globale et entièrement intégrée



# Un Business Model résilient

## IVD + Théranostic



Installation des instruments dans :

hôpitaux  
laboratoires privés  
laboratoires de référence  
cabinets médicaux



Prestations d'entretiens et de réparation sur les instruments installés



Ventes récurrentes de réactifs



**GRANDE FIDELITE DES CLIENTS**  
**PREVISIBILITE DES REVENUS**

## Caractère unique de Théradiag

Reconnaissance auprès des KOL

Génération de la demande auprès des cliniciens

Amplitude du menu

Portefeuille de solutions

Relations de longue date avec les grands acteurs de l'industrie pharmaceutique



# UNE ACTIVITE TRES DYNAMIQUE SUR 2021

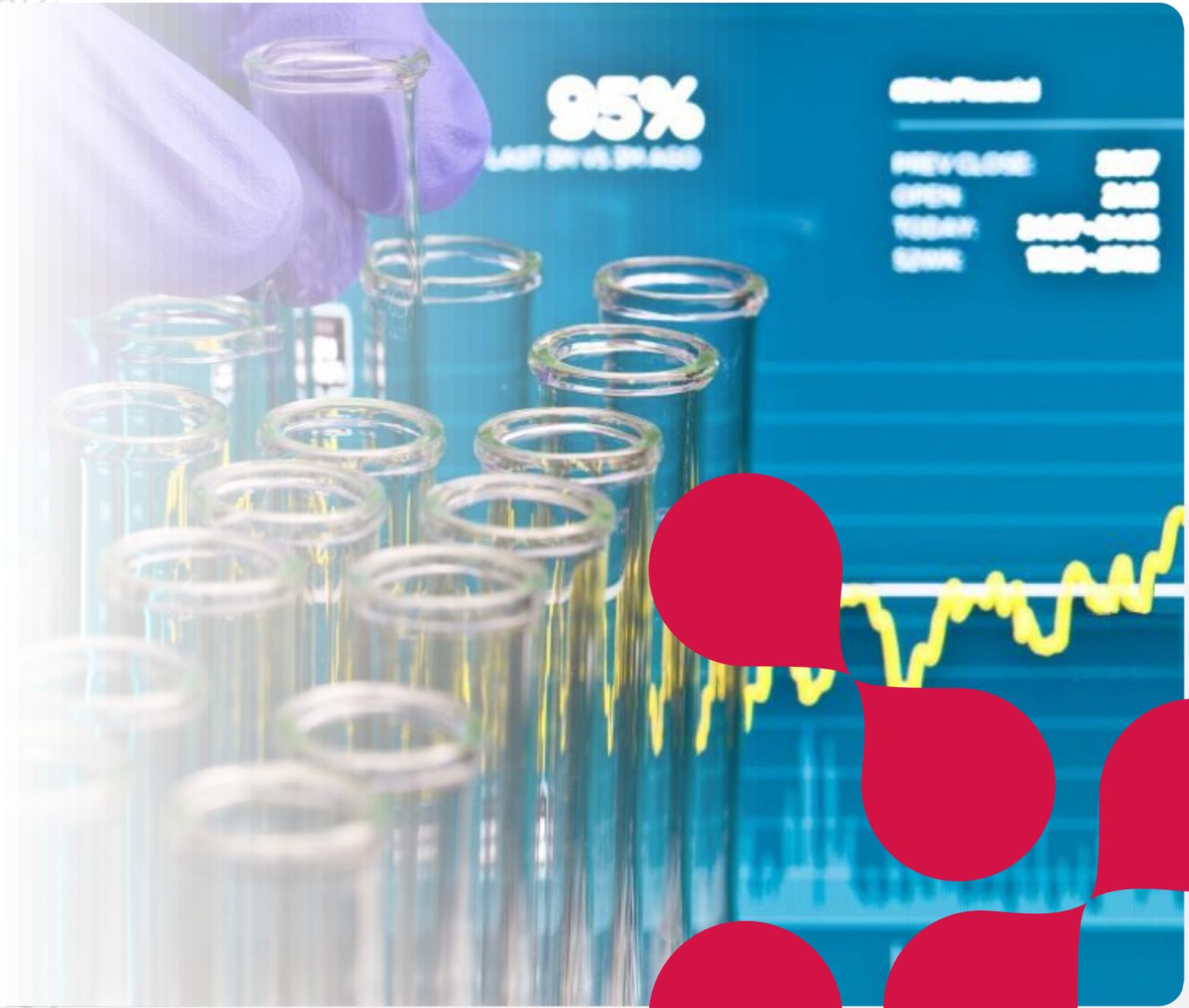
en dépit d'un environnement sanitaire qui est resté hostile

- 01 Marquage CE des quatre nouveaux kits de tests i-Tracker® de la gamme TRACKER® : kits Vedolizumab et Ustekinumab sur les molécules princeps et biosimilaires
- 02 Signature d'un contrat de fourniture de réactifs de contrôle de qualité avec Orgentec, spécialiste du diagnostic in vitro en particulier en auto-immunité et maladies infectieuses
- 03 Participation au projet Humabdiag, projet de recherche d'envergure conduit avec l'université et le CHU de Tours visant une bio production d'anticorps monoclonaux dédiés en particulier à Theradiag et à l'ensemble du marché des biothérapies
- 04 Lancement de quatre nouveaux kits i-Tracker®: kits Golimumab (2) et Rituximab (2), et validation d'un nouveau paramètre aux Etats-Unis
- 05 Augmentation de capital de 5,33 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription



# 02

Chiffres clés et  
situation financière



## Compte de résultats au 31/12/2021

<i>En milliers d'euros</i>	S1 2020	S2 2020	2020	S1 2021	S2 2021	2021	% var. annuel
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4 871</b>	<b>5 542</b>	<b>10 413</b>	<b>5 482</b>	<b>5 643</b>	<b>11 125</b>	<b>+6,8 %</b>
<i>Dont chiffre d'affaires Théranostic</i>	<i>2 410</i>	<i>2 710</i>	<i>5 120</i>	<i>2 766</i>	<i>3 006</i>	<i>5 771</i>	<i>+12,7 %</i>
<i>Dont chiffre d'affaires IVD</i>	<i>2 461</i>	<i>2 832</i>	<i>5 294</i>	<i>2 716</i>	<i>2 637</i>	<i>5 354</i>	<i>+1,1 %</i>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(400)</b>	<b>(196)</b>	<b>(596)</b>	<b>(178)</b>	<b>(701)</b>	<b>(879)</b>	<b>n/a</b>
Résultat courant avant impôt	(441)	(124)	(565)	(207)	(733)	(939)	n/a
<b>Résultat net hors exceptionnel</b>	<b>(229)</b>	<b>49</b>	<b>(181)</b>	<b>(23)</b>	<b>(655)</b>	<b>(679)</b>	<b>n/a</b>
Résultat exceptionnel	(83)	33	(50)	(68)	(20)	(88)	n/a
<b>Résultat net</b>	<b>(312)</b>	<b>82</b>	<b>(231)</b>	<b>(92)</b>	<b>(675)</b>	<b>(767)</b>	<b>n/a</b>

Résultats du S2 2021 impactés par des charges exceptionnelles liées à la liquidation  
du stock de tests Covid évaluées à environ 500 K€

## Compte de résultats hors activité Covid au 31/12/2021

<i>En milliers d'euros</i>	S1 2020	S2 2020	2020	S1 2021	S2 2021	2021	% var. annuel
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4 871</b>	<b>4 697</b>	<b>9 569</b>	<b>5 304</b>	<b>5 471</b>	<b>10 775</b>	<b>+12,6 %</b>
<i>Dont chiffre d'affaires Théranostic</i>	<i>2 410</i>	<i>2 710</i>	<i>5 120</i>	<i>2 766</i>	<i>3 006</i>	<i>5 771</i>	<i>+12,7 %</i>
<i>Dont chiffre d'affaires IVD</i>	<i>2 461</i>	<i>1 988</i>	<i>4 449</i>	<i>2 538</i>	<i>2 465</i>	<i>5 003</i>	<i>+12,5 %</i>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(400)</b>	<b>(389)</b>	<b>(790)</b>	<b>(325)</b>	<b>(58)</b>	<b>(383)</b>	<b>n/a</b>
Résultat courant avant impôt	(441)	(317)	(758)	(353)	(90)	(443)	n/a
<b>Résultat net hors exceptionnel</b>	<b>(229)</b>	<b>(145)</b>	<b>(374)</b>	<b>(170)</b>	<b>(13)</b>	<b>(182)</b>	<b>n/a</b>
Résultat exceptionnel	(83)	33	(50)	(68)	(20)	(88)	n/a
<b>Résultat net</b>	<b>(312)</b>	<b>(112)</b>	<b>(424)</b>	<b>(238)</b>	<b>(33)</b>	<b>(271)</b>	<b>n/a</b>

**Theradiag poursuit sa progression vers la rentabilité : Résultat net 2021 hors charges liées à l'activité Covid de -271 K€ avec un S2 2021 proche de l'équilibre s'établissant à - 33 K€**

# Bilan

milliers €	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Incorporels	2 656	2 236	1 836
Autres actifs non courant	724	739	573
Stocks, clients et autres actifs courant	4 299	5 707	3 454
Trésorerie et équivalents	7 107	3 544	2 900
	<b>14 786</b>	<b>12 226</b>	<b>8 763</b>
milliers €			
Capitaux propres	8 933	5 248	5 396
Autres capitaux <i>(avances conditionnées BPI)</i>	853	908	1 139
Dettes financières	2 049	2 083	211
Dettes courantes	2 951	3 987	2 017
	<b>14 786</b>	<b>12 226</b>	<b>8 763</b>

Niveau de trésorerie solide au 31 décembre 2021 : 7,1 M€, conforme au plan stratégique de la société

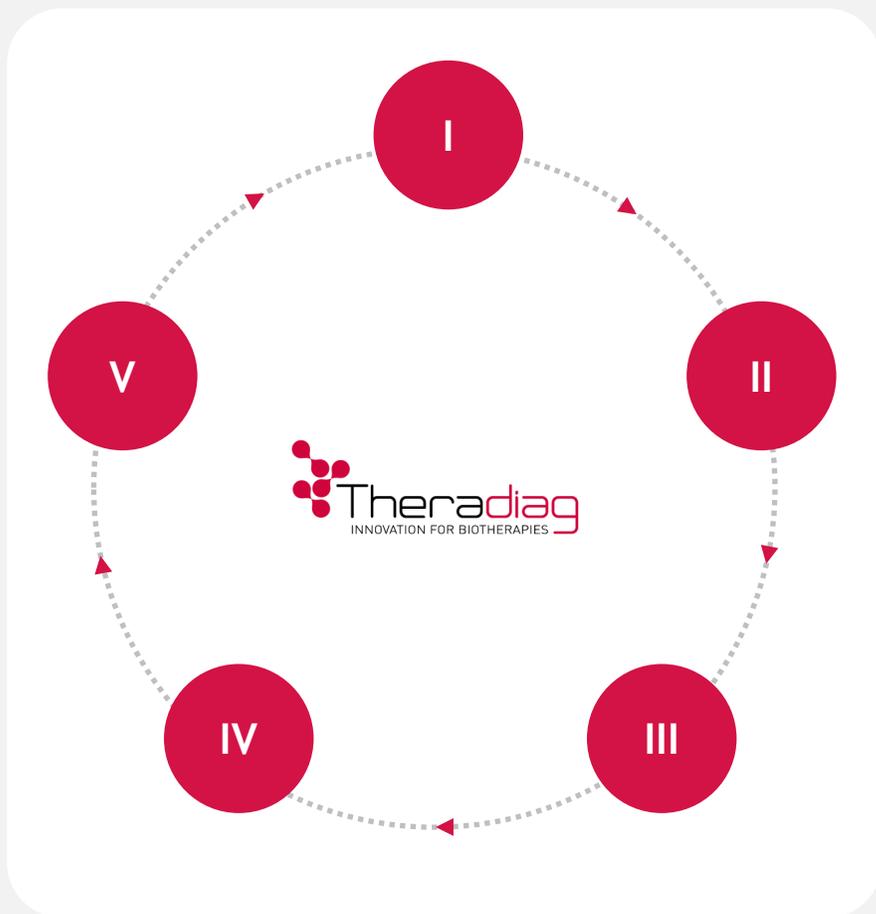


# 03

## Stratégie et Perspectives



# 5 projets majeurs pour soutenir l'ambition de l'entreprise



I

## SÉCURISER LA QUALITÉ ET L'APPROVISIONNEMENT ÉCONOMIQUE DES ANTICORPS

Démarrage avec l'écosystème académique et industriel de Tours : hôpital, université, etc.

II

## PRÉSENCE DANS LES PRINCIPAUX PAYS DU SECTEUR DE LA SANTÉ AVEC LE PORTEFEUILLE DE PRODUITS ACTUEL

Accélération de la percée aux États-Unis grâce à l'enregistrement des produits et à la présence directe

III

## DÉVELOPPEMENT D'UNE SOLUTION TECHNOLOGIQUE POUR RAPPROCHER LES TESTS DES PATIENTS

Test près du patient (NPT: *Near Patient Testing*)

IV

## DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX DOMAINES THÉRAPEUTIQUES

Rhumatologie, Système Nerveux Central, oncologie...

V

## TIRER PARTI DE L'EXPERTISE ET DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'AUTO-IMMUNITÉ

Repositionnement de FIDIS aux États-Unis et accélération des activités de contrôle

# Theradiag en 2026



Objectif de chiffre d'affaires :  
**x4-5 vs 2021**

Objectif EBIT :  
**env. 20-30 %**



# 04

---

Lecture des rapports  
des Commissaires aux  
Comptes





# 05

Lecture des réponses  
aux questions écrites  
reçues





# 06

---

## Questions-Réponses en Séance





# 07

---

Vote des résolutions



# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**1<sup>ère</sup> résolution** : Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux Administrateurs

Adoptée

**2<sup>ème</sup> résolution** : Approbation des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts

Adoptée

**3<sup>ème</sup> résolution** : Affectation du résultat de l'exercice

Adoptée

**4<sup>ème</sup> résolution** : Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce

Adoptée

**5<sup>ème</sup> résolution** : Constatation de l'expiration du mandat d'Administrateur de Monsieur Bertrand DE CASTELNAU et décision à prendre sur le renouvellement de son mandat

Rejetée

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**6<sup>ème</sup> résolution** : Décision à prendre sur la nomination de Monsieur Pierre MORGON en qualité d'administrateur de la Société

Adoptée

**7<sup>ème</sup> résolution** : Décision à prendre sur la nomination de Monsieur Vincent FERT en qualité d'administrateur de la Société

Rejetée

**8<sup>ème</sup> résolution** : Décision à prendre sur la nomination de Madame Sylvie BRATEL en qualité d'administrateur de la Société

Rejetée

**9<sup>ème</sup> résolution** : Décision à prendre sur la nomination de Monsieur Gejia OUYANG en qualité d'administrateur de la Société

Rejetée

**10<sup>ème</sup> résolution** : Décision à prendre sur la nomination de Monsieur Larry ABENSUR en qualité d'administrateur de la Société

Adoptée

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**11<sup>ème</sup> résolution :** Décision à prendre sur la nomination de Monsieur Thomas LAMY en qualité d'administrateur de la Société

Adoptée

**12<sup>ème</sup> résolution :** Décision à prendre sur la nomination de Monsieur Thierry PAPER en qualité d'administrateur de la Société

Adoptée

**13<sup>ème</sup> résolution :** Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce

Adoptée

# ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**14<sup>ème</sup> résolution** : Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes

Adoptée

**15<sup>ème</sup> résolution** : Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public

Adoptée

**16<sup>ème</sup> résolution** : Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires

Adoptée

# ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**17<sup>ème</sup> résolution :** Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires

Adoptée

**18<sup>ème</sup> résolution :** Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas

Adoptée

**19<sup>ème</sup> résolution :** Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions

Adoptée

**20<sup>ème</sup> résolution :** Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société

Adoptée

# ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**21<sup>ème</sup> résolution :** Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration, à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L 225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société

Rejetée

**22<sup>ème</sup> résolution :** Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances

Adoptée

**23<sup>ème</sup> résolution :** Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions

Adoptée

**24<sup>ème</sup> résolution :** Pouvoirs pour les formalités

Adoptée

# Avertissement

Cette présentation contient des indications sur les objectifs ainsi que les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », ainsi que d'autres termes similaires. Ces données sont sujettes à des risques et des aléas pouvant se traduire, ultérieurement, par des données réelles substantiellement différentes. Ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés et les déclarations ou informations figurant dans la présentation pourraient se révéler erronées, sans que la Société, ses conseils et leurs représentants se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable.

De plus, même si la situation financière de la Société, ses résultats, ses *cash-flows* et l'évolution du secteur dans lequel la Société opère étaient conformes aux informations prévisionnelles contenues dans le présent document, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des évolutions ou résultats futurs de la Société. La Société ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de confirmer les déclarations prospectives ou bien encore de rendre publique toute correction à une quelconque information provisionnelle qui aurait été faite pour refléter un évènement ou une circonstance qui serait apparu postérieurement à ce document.



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**